© Grand Bornand

PISTEUR SECOURISTE NORDIQUE 3 °

PROFIL

Organisation et planification
Sens des responsabilités
Rigueur
Grande réactivité

COMPETENCES REQUISES

Conception/rédaction
Organiser et coordonner
Déléguer
Gérer et piloter

FONCTIONS

Exploitant du domaine skiable
Conception et développement du site

PRESENTATION

Le pisteur 3e degré est le responsable du fonctionnement général du domaine skiable.

A ce niveau de fonction, il n'existe plus de différence entre nordique et alpin. Il est responsable du fonctionnement général du site et doit être capable de prendre des décisions touchant de mutliples domaines. Le pisteur 3e degré est le responsable du fonctionnement général du domaine skiable, mais il est surtout celui capable de proposer à ses élus un projet :

- Répondant aux attentes des clientèles.
- Permettant au territoire de se développer économiquement.

C'est donc un excellent technicien de la neige et un acteur averti des domaines techniques, administratifs, réglementaires, financiers. Il est capable de concevoir, déléguer et coordonner/évaluer le travail.

ACCES/FORMATION

La formation est accessible à partir d'une expérience significative d'au moins trois saisons en tant que 2e degré pendant les cinq dernières années. Courte et dense, la formation demande une solide expérience de la neige, la connaissance des partenaires stations, et des compétences pour la gestion de projet et des équipes.

La formation dure 72h.

Cursus : voir au verso.

Organisme :
ECOLE NATIONALE DE SKI ET D'ALPINISME à Chamonix Mont Blanc. Tél : 04 50 55 30 30.

LES PRISES EN CHARGE

En fonction du statut du futur stagiaire, plusieurs possibilités peuvent être envisagées pour obtenir une prise en charge partielle ou totale des coûts de formation à propos desquels il convient de distinguer les coûts pédagogiques, le maintien ou l'attribution d'une rémunération et les frais annexes de pension, déplacements, achats divers. Dans tous les cas, l'étude et les démarches à entreprendre pour obtenir un financement doivent être réalisées bien avant le début de la formation auprès des conseillers des espaces jeunes (-26 ans), des pôles emploi ou de l'organisateur.

EMPLOYEURS

Collectivités locales, SEM, association de gestion de domaine nordique.